

Décision dans la procédure d'opposition n° 3882/1999

Opposant/e Gad Willy Monnier, 3, chemin des Pavés, 2000 Neuchâtel, marque suisse n° 397 551 (ZODIAC (fig.)), *mandataire* Griffes Consulting SA, 81, route de Florissant, 1206 Genève

contre

Défendeur/resse Zodiac SA, 2, rue Maurice-Mallet, F-92130 Issy-les-Moulineaux, marque internationale n° 717 477 (ZODIAC (fig.)).

Le 10 juillet 2001, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 3382/1999 contre la marque internationale n° 717 477 (ZODIAC (fig.)) est admise.
3. Dès l'entrée en force de la présente décision, la marque internationale n° 717 477 (ZODIAC (fig.)) sera définitivement refusée à la protection en Suisse selon les termes de l'avis de refus provisoire du 1^{er} février 2000.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposant d'une somme de 1800 francs à titres de dépens et de remboursement de la taxe d'opposition.
6. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la défenderesse.

Voies de droit

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la décision attaquée sera jointe au recours.

24 juillet 2001

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 3882/1999

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.07.2001
Date	
Data	
Seite	3259-3259
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 535

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.